



**Communiqué de presse de
l'Union Luxembourgeoise
des Consommateurs
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



**Amflora: L'ULC dénonce l'attitude irresponsable de la
Commission de l'UE**

L'ULC regrette que la Commission de l'UE ait omis de s'opposer avec véhémence à l'autorisation de la mise sur le marché de la pomme de terre génétiquement modifiée de la BASF. Elle doit une explication aux consommateurs. L'ULC constate que la Commission a cédé une fois de plus à la pression de l'industrie et qu'elle a simplement abandonné le principe de la prudence.

Le 2 mars 2010, la Commission de l'UE a autorisé la culture de la pomme de terre Amflora, une pomme de terre génétiquement modifiée. Pour éviter de faire grand bruit, les responsables ont opté pour une procédure par écrit. C'est la première fois depuis 1998 que la culture d'une plante génétiquement modifiée a été autorisée dans l'UE. Le feu vert a également été accordé aux importations de trois autres lignées de maïs génétiquement modifié ainsi qu'aux aliments et matières fourragères produits à partir de ce maïs.

Il en résulte que la culture de la pomme de terre Amflora en vue de sa commercialisation pourrait également débiter au Luxembourg dès ce printemps.

La pomme de terre génétiquement modifiée mise au point par la BASF ne produit pas le mélange habituel de deux types d'amidon, mais un seul type d'amidon. Cela permet d'éviter la coûteuse séparation des deux amidons. Amflora s'utilise exclusivement dans l'industrie de l'amidon pour certaines applications techniques. Mais par sage précaution la BASF a également demandé son autorisation comme aliment et matière fourragère!

Au cas où la consommation de la pomme de terre BASF serait autorisée, tant les animaux d'élevage que les hommes pourraient développer des résistances aux antibiotiques et compliquer ainsi le traitement de différentes maladies, p.ex. celui de la tuberculose.

John Dalli, le nouveau commissaire de l'UE en charge de la santé et de la protection des consommateurs, a dit « qu'il lui semble manifeste qu'il n'existe plus d'autres questions scientifiques qu'il faudrait encore analyser. Tous les aspects scientifiques et notamment les réserves émises quant à la sécurité ont été largement pris en compte. Un retard supplémentaire de l'autorisation n'aurait pas été justifiable. » L'ULC et bien d'autres ne partagent pas cet avis.

La Commission de l'UE a prévu de présenter encore cet été des propositions sur la façon dont les États membres pourront obtenir une plus grande liberté de décision en matière de culture de végétaux génétiquement modifiés. Le commissaire de l'UE John Dalli doit les élaborer sous l'intitulé: « Comment combiner une procédure d'autorisation commune fondée sur la science et le droit des États membres de déterminer eux-mêmes s'ils souhaitent cultiver ou non des espèces génétiquement modifiées sur leurs territoires nationaux. ».

L'ULC demande aux instances luxembourgeoises de s'opposer à la diffusion de la pomme de terre BASF.

Howald, le 9.3.2010